



Demande de versement du capital à la retraite

(Art. 8 du règlement de prévoyance)

Remarques concernant le versement du capital

Délai d'annonce: La demande de versement en capital doit être effectuée par écrit auprès de la caisse de pension au minimum 3 mois avant la retraite.

Restriction: Les prestations de retraite issues de rachats personnels ne peuvent être perçues que sous forme de rentes durant les 3 ans suivant le rachat.

Retrait du capital: L'avoir de vieillesse peut être tout ou en partie retiré sous forme de capital retraite. En cas de retrait partiel du capital, la rente de vieillesse à vie est réduite en conséquence de même que la rente de conjoint et/ou d'enfants de pensionné. Le versement du capital met fin au droit des prestations qui en découlent directement. L'état civil actuel doit être prouvé au moyen d'un document officiel.

Impôts: Lors du paiement en espèces d'une prestation issue de la caisse de pension, un impôt sur le capital est dû. Celui-ci est calculé séparément de l'impôt sur le revenu. Les caisses de pension sont légalement tenues de déclarer ces versements à l'Administration fédérale des contributions à Berne s'ils dépassent le montant de CHF 5 000.00. Si vous résidez à l'étranger au moment du versement, une retenue à la source sera effectuée.

Pour les assurés mariés, la signature du conjoint/partenaire enregistré doit être officiellement légalisée (cf. page 3). Les assurés non mariés doivent présenter un document officiel récent comme preuve de leur état civil.

Veuillez renvoyer le formulaire complet (composé de 3 pages), dûment complété, signé et accompagné des justificatifs requis, à l'adresse suivante:

Caisse de pension de TX Group SA
Case postale
8021 Zurich

Données personnelles

(Prière de compléter en lettres majuscules)

Nom/prénom: _____

Date de naissance: _____

Numéro personnel: _____

Etat civil: _____

Retraite au: _____

J'ai procédé à des „rachats volontaires“ au cours des 3 dernières années :

Oui Non Si oui, date du rachat: _____ Montant: _____

Prestation en capital souhaitée:

- Au moment de la retraite, je souhaite retirer la totalité de l'avoir de vieillesse (100 %) sous la forme d'un versement unique en capital.
- Au moment de la retraite, je souhaite retirer % ou CHF de l'avoir de vieillesse sous la forme d'un versement unique en capital. La part résiduelle de l'avoir de vieillesse est convertie sous forme de rentes de vieillesse conformément aux dispositions du règlement de prévoyance en vigueur au moment de la retraite.

Adresse de paiement souhaitée:

Banque/poste (adresse): _____

En faveur de: _____

No IBAN: _____

Confirmation et signature:

Lieu,
Date _____

Signature de la
personne assurée _____

Nom/Prénom de la personne assurée:
(Prière de compléter en lettres majuscules)

Nom/Prénom du conjoint/partenaire enregistré:
(Prière de compléter en lettres majuscules)

Consentement du conjoint/partenaire enregistré:

J'accepte le retrait total ou partiel du capital de mon conjoint/partenaire enregistré mentionné à la page 2 du présent formulaire.

Lieu,
Date _____

Signature du conjoint/
partenaire enregistré _____

Légalisation officielle

(Légalisation de la signature du conjoint/partenaire enregistré)

La personne susmentionnée (conjoint/partenaire enregistré) a signé cette déclaration en ma présence. Toutes les données correspondent à la pièce d'identité (carte d'identité, passeport) qui m'a été présentée.

Lieu, date	Signature
------------	-----------